

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2020

Présents : ABADIE Aline, COURREGES Marie-José, DASTE Sophie, DINTRANS Louis, DUBOSQ Patrick, JOUANOLOU Maryse, LAGRANGE Annie, LASSARRETTE Alain, LENDRES Jérôme, PAPOT Dominique, PLENACOSTE Francis, POINSOT DARGAIGNON Magali.

Absents : COMBESCOT Jean-François, NAPROUS Michel, PARROT Jean-Louis.

Secrétaire : POINSOT DARGAIGNON Magali.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

1. Projection des images de la crue de décembre 2019.

Messieurs Régis BENIS et Benoît JARENO, techniciens du Syndicat Mixte de l'Adour Amont - Adour et affluents (SMGAA) présentent aux élus les photographies aériennes prises lors de la crue des 13 et 14 décembre 2019.

La crue observée est bien plus importante que celle de 2014.

L'événement, difficilement prévisible, s'est concentré en amont de l'Echez.

Plusieurs problèmes accentuant l'effet dévastateur des crues ont été observés : la création anarchique de tertres par des exploitants, leur entretien irrégulier ainsi que la gestion incohérente des écluses.

Monsieur le Maire rajoute que le dysfonctionnement du répartiteur du canal d'Andrest, signalé à l'Institution Adour, n'est peut-être pas étranger à l'afflux massif d'eau sur la commune en période de fortes précipitations.

Le SMGAA est en capacité d'aider les communes à rédiger leur Plan Communal de Sauvegarde concernant les risques liés aux débordements de rivières.

Par ailleurs, le SMGAA souhaiterait identifier les administrés gérant les écluses afin de coordonner au mieux l'écoulement des eaux pendant les épisodes orageux.

Enfin, le SMGAA peut prodiguer des conseils aux habitants touchés par les inondations et souhaitant protéger leurs maisons en cas de nouvelles crues.

La municipalité s'engage à mettre en contact le SMGAA avec les administrés qui souhaiteraient collaborer sur la prévention des crues.

Le Conseil municipal félicite messieurs BENIS et JARENO à propos de leur intervention très instructive sur les risques d'inondations.

2. Avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Monsieur le Maire rappelle que les études relatives à l'élaboration du PLUi ont été achevées et que la concertation sur ces études et la définition du contenu du projet de PLUi ont été effectuées. Par ailleurs, le dossier arrêté du projet de PLUi et, notamment, le rapport de présentation, les documents graphiques, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le règlement et les annexes sont finalisés.

La commune a été associée à l'élaboration du PLUi tout au long de la procédure, par la participation de ses élus.

Les objectifs du PLUi visent à assurer un développement harmonieux du bassin de vie intercommunal, de renforcer l'attractivité du territoire, de préserver et valoriser l'identité du territoire et la qualité du cadre de vie, de préserver l'eau, les ressources naturelles et la biodiversité.

En ce sens, la Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM) demande à la commune d'Andrest de se positionner sur le PLUi en rendant un avis sur son contenu.

Après analyse des divers documents composant le PLUi, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité : émet un avis favorable au projet de PLUi de la CCAM arrêté le 17 Décembre 2019

3. Admission en non-valeur d'une créance.

Monsieur le Maire d'Andrest présente au Conseil la lettre du comptable de la Trésorerie de Tournay en date du 17 janvier 2020 par laquelle, il demande à la commune d'Andrest de délibérer afin d'admettre en non-valeur une créance non recouvrable issue des taxes d'urbanisme d'un montant de 459 €.

Cette somme ne pouvant plus être encaissée suite à l'épuisement des voies de recours judiciaires, le Conseil, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la comptabilisation de cette perte au budget 2020 de la commune.

4. Bilan du recensement de la population.

Monsieur le Maire évoque la fin du recensement de la population de la commune d'Andrest.

Un taux de réponse de 100% a été atteint.

631 foyers ont été recensés.

Le Conseil Municipal tient à féliciter la coordonnatrice du recensement Madame Charline CARRERE, ainsi que les agents recenseurs : Mesdames Bernadette CAPBER, Jeanine LESTRADE et Christine PORTES pour la qualité du travail fourni et leur implication.

Les élus remercient également l'ensemble de la population qui a répondu aux agents recenseurs.

La fiabilité des données permettra à la commune de bénéficier de financements de l'Etat (dont la Dotation Générale de Fonctionnement) en accord avec sa démographie.

5. Questions diverses.

-Monsieur Louis DINTRANS, 3^{ème} adjoint au Maire, annonce des travaux relatifs à la sécurisation du câblage électrique aérien réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie sur le secteur Sud-Ouest de la commune.

-Monsieur le Maire annonce la fin de l'activité couture de la « Bobine en Vadrouille » à l'ancienne Poste d'Andrest, en raison de la faible fréquentation.

-Le Conseil municipal tient à réitérer, concernant le déploiement des compteurs Linky sur le territoire d'Andrest, qu'aucun acte (délibération ou arrêté) n'a été pris sur cette question.

Après plusieurs réunions publiques (retranscrites lors des précédents comptes rendus du Conseil municipal), les élus avaient décidé que les modalités du déploiement des compteurs devraient être traitées directement entre ENEDIS et les usagers, la commune n'ayant qu'un rôle informatif et non normatif.

La séance est levée à 22h50.